

LE MOT DU MAIRE

Chères Bobitalaises, Chers Bobitalais,

Il y a environ six mois, en observant l'espoir qui était porté en notre équipe "Engagés pour Bobital", je me suis posé la question suivante : face aux enjeux, quand allons-nous parvenir à redresser la situation ?

La réponse à mon interrogation se trouve dans deux citations de Nelson Mandela, la première :

— “ La plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de se relever à chaque chute. ” —

Et la deuxième :

— “ Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse. ” —

Malgré l'ampleur des défis, nous avons réussi à élaborer et adopter un budget 2024 équilibré. Cela a été un moment très compliqué, mais nous y sommes parvenus grâce à notre détermination, au travail acharné, à la résilience, à l'accompagnement des services compétents et aux diverses négociations auprès de nos partenaires.

Grâce aux efforts collectifs, les perspectives s'améliorent très doucement et progressivement. A travers cette nouvelle « Lettre », la 3ème depuis notre prise de fonction pour assurer les responsabilités, vous découvrirez quelques actions réalisées, en cours et/ou à venir.

Nous sommes humblement et allègrement ravis de représenter notre commune depuis ces 6 mois d'exercice. Nous allons continuer à travailler sans relâche afin de vous garantir un environnement adapté et serein.

Pour conclure, j'en appelle à la responsabilité collective et individuelle de chaque Bobitalais(e) afin de permettre aux élus et aux employés communaux d'assurer leur mission dans de bonnes conditions. Ce combat étant celui de toute la collectivité, il conviendrait à chaque citoyen(ne) de participer à sa réussite.

Nous vous remercions pour votre patience et vos encouragements.

Recevez mes salutations les plus sincères.

Le Maire,
Gaétan ACCOH

BON A SAVOIR



Les élections européennes se tiendront le dimanche **9 juin** prochain.

Le bureau de vote, situé à la **maison du Louvre**, sera ouvert de **8h à 18h**.



Pour les Bobitalais n'ayant pas pu participer à la réunion d'information du 28 mai dernier sur la commune de Trélivan, l'association Bowidel (organisatrice du festival) vous convie à une nouvelle réunion d'information le jeudi **13 juin** prochain.

RDV à **19h à la maison du Louvre**



RÉUNION PUBLIQUE

L'équipe municipale vous propose un temps d'échange le mardi **18 juin** prochain.

RDV à **19h à la salle polyvalente Roger Esnault**



La **bibliothèque** a fait peau neuve.

Vous êtes conviés à venir la découvrir lors de son inauguration le mercredi **3 juillet à partir de 18h30**.



Nouveaux horaires de la permanence des élus le samedi : 9h30 -12h

Rappel : toute l'information de votre commune est sur le site internet!



<http://www.bobital.fr/>



ALSH

L'équipe de l'ALSH recherche un stagiaire BAFA, du 15 juillet au 02 août.

Candidature à envoyer par mail à :

alsh-bobital@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/03/2024

- Reconduction de la semaine de 4 jours pour notre école
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Modification du tableau des effectifs des employés communaux
 - o suite à une mutation et un départ à la retraite
 - o suite à la nomination d'une agent au poste d'ATSEM
 - o suite à une augmentation du temps de travail d'une agent
- Le compte administratif 2023 (résultant de la gestion budgétaire de l'année 2023) a été présenté et fait apparaître :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté de la section d'investissement	96 043,00	Produits des cessions	-
Opérations d'ordre de transfert entre sections	72,82	Amortissements des biens	10 493,00
Emprunts et dettes assimilés	97 840,81	Dotations, fonds divers et réserves	50 653,84
Subventions d'équipement versées	2 911,36	Emprunts	100 000,00
Immobilisations corporelles	11 576,58		
Immobilisations en cours	10 756,04		
		Résultat déficitaire	58 053,77
	219 200,61		219 200,61
SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	320 373,73	Atténuation de Charges	8 395,25
Charges de personnel et frais assimilés	568 225,27	Quote-part de subventions d'investissement	72,82
Atténuations de produits	22 693,00	Produits de services	151 442,46
Dotations aux amortissements	10 493,00	Impôts et taxes	528 433,44
Autres charges de gestion courante	61 336,62	Dotations, subventions et participations	330 655,64
Charges Financières	17 759,61	Autres produits de gestions courantes	10 922,27
Charges exceptionnelles	-	Produits financiers	-
		Produits exceptionnels	1 239,58
Résultat bénéficiaire	30 280,23		

Le résultat global (résultat bénéficiaire de fonctionnement + résultat déficitaire d'investissement) de l'exercice 2023 s'élève à **- 27 773,54 €**

- Le résultat bénéficiaire 2023 de la section de fonctionnement est affecté en totalité en section d'investissement.
 - Une restructuration de la dette de la commune, auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, a été votée pour un montant de 370 649.85 €.
- Cette restructuration correspond à un compactage de deux prêts déjà existants auquel s'ajoute le remboursement du prêt à court terme d'un montant de 100 000 € contracté en 06/2023 (devant obligatoirement être remboursé à son terme au 1^{er} juin 2024)

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2024

- Une offre d'achat pour le terrain communal situé rue de Lavoisier a été validé pour un montant de 105 000 €
- Des tarifs de location de salles communales ont été validés pour une animation « Maison de tous les dangers » organisée par la Caisse Locale de Groupama Dinan Guinefort, ainsi que pour des cours d'hapkido et de self défense féminine prodigués par l'entreprise HPK SDF.

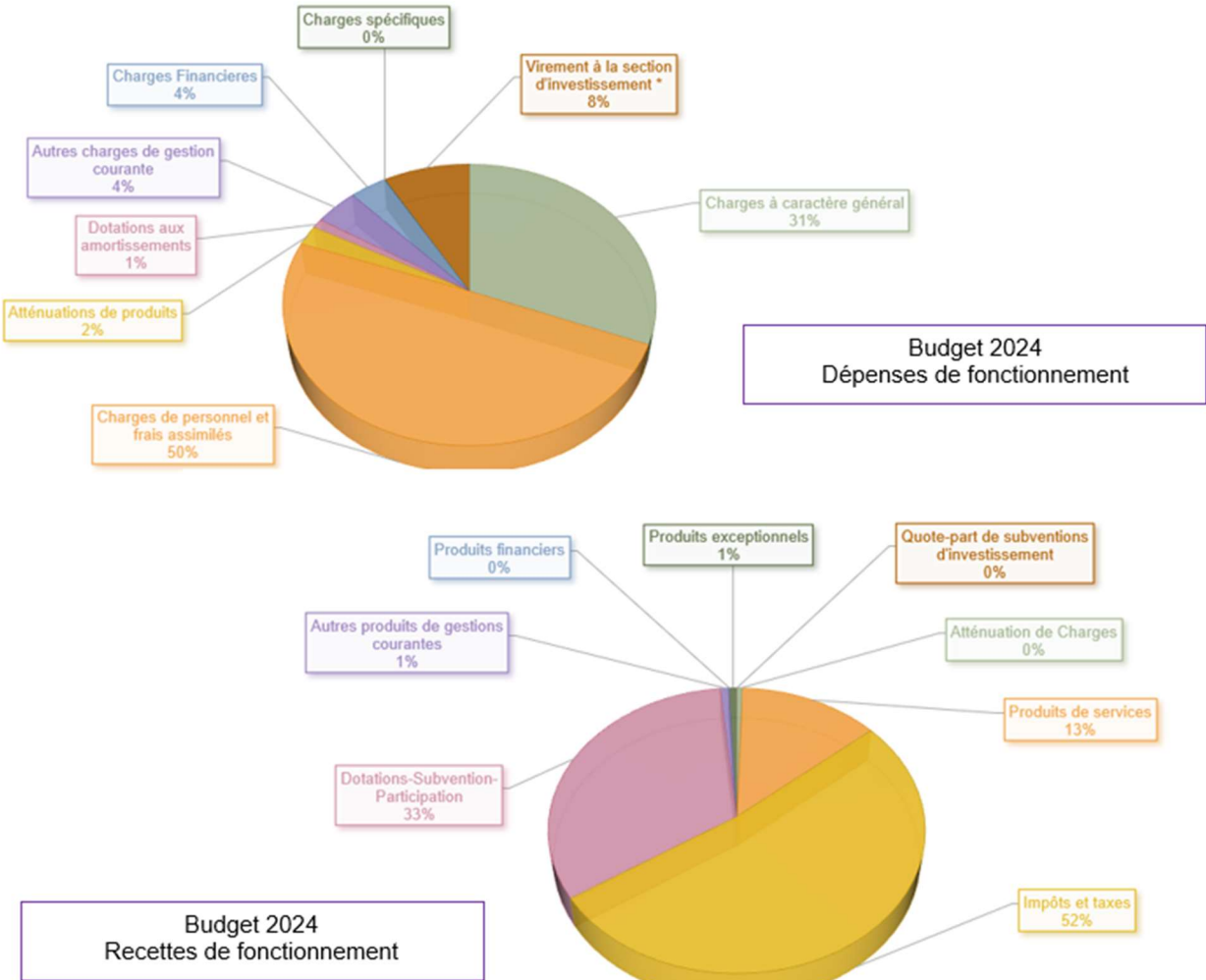
- Renégociation, achat et mise à jour du contrat de maintenance des services informatiques pour un montant total de 774.04 €
 - L'enveloppe des subventions pour l'année 2024 a été votée à hauteur de 4 000 €, sa répartition sera vue ultérieurement.
 - Une augmentation des taux communaux sur les taxes sur les propriétés a été votée à hauteur de 2.5 %.
- Nous avons souhaité cette augmentation nécessaire la moins importante possible ; prenant en compte le fait qu'une augmentation forfaitaire de 3.9 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties a d'ores et déjà été annoncée par les services de l'État.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâti	41,94	42,99
Taxe foncière non bâti	79,69	81,68
Taxe d'habitation	18,41	18,87

- Le budget 2024 a été voté, nous l'avons voulu réel et sincère.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	313 030,00	Atténuation de Charges	5 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	500 470,00	Produits de services	133 920,00
Atténuations de produits	22 693,00	Impôts et taxes	524 195,00
Dotations aux amortissements	10 784,00	Dotations-Subvention-Participation	329 188,27
Autres charges de gestion courante	42 215,00	Autres produits de gestions courantes	8 030,92
Charges Financieres	35 298,00	Produits financiers	10,00
Charges spécifiques	500,00	Produits exceptionnels	7 587,99
Virement à la section d'investissement *	83 015,00	Quote-part de subventions d'investissement	72,82
	1 008 005,00		1 008 005,00

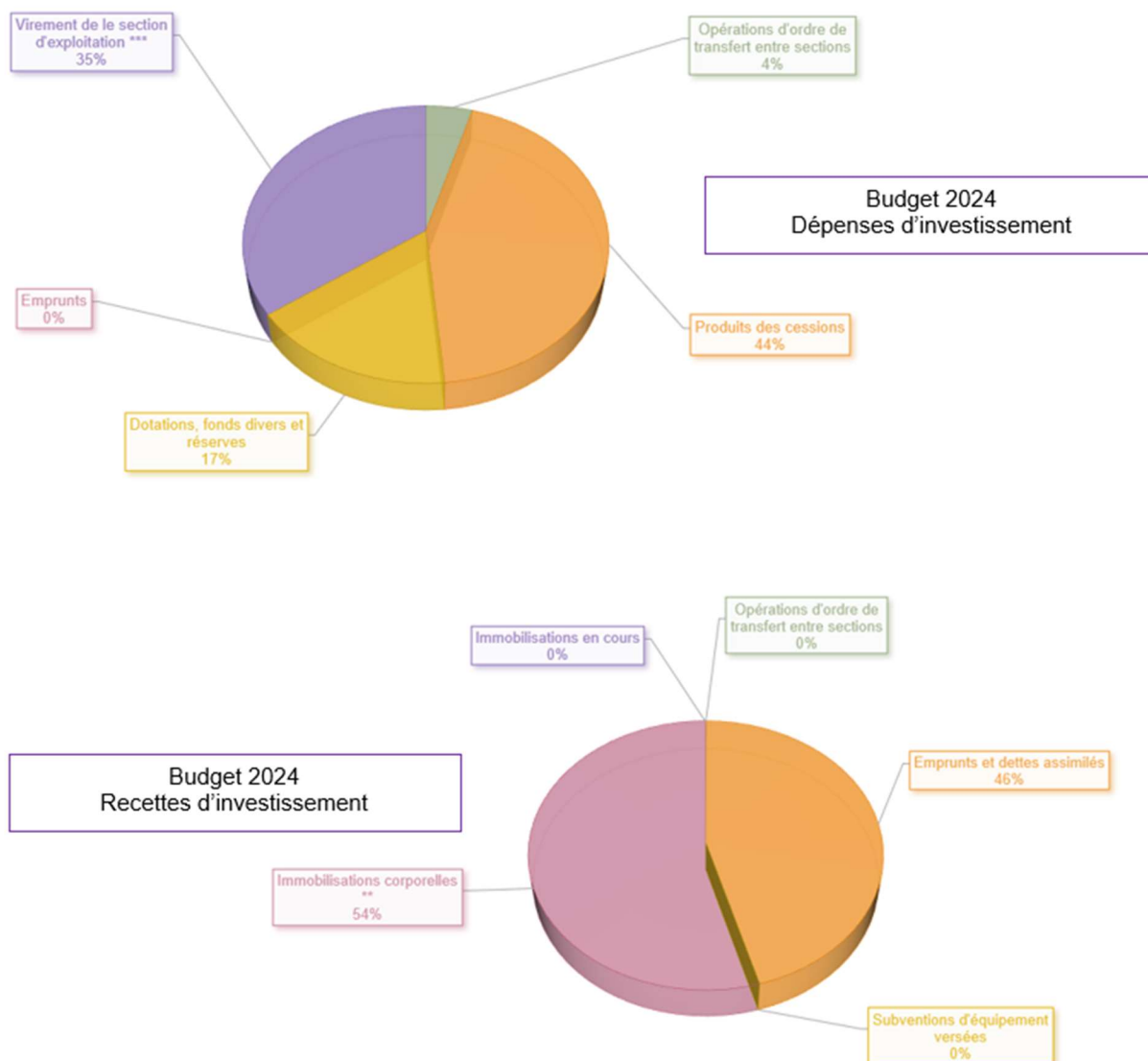
* correspond au résultat bénéficiaire prévisionnel 2024 de la section de fonctionnement



SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté de la section d'investissement	58 053,77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 784,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	72,82	Produits des cessions	105 000,00
Emprunts et dettes assimilés	82 212,94	Dotations, fonds divers et réserves	39 924,71
Subventions d'équipement versées	-	Emprunts	-
Immobilisations corporelles **	98 384,18	Virement de le section d'exploitation ***	83 015,00
Immobilisations en cours	-		
	238 723,71		238 723,71

** correspond à 2 961€ (facture investissement de 2023), 1 000 € de budget 2024 et 88 423,18 € de résultat bénéficiaire prévisionnel 2024 de la section d'investissement

*** correspond au résultat bénéficiaire prévisionnel 2024 de la section de fonctionnement

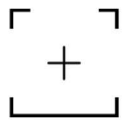


CONSEIL MUNICIPAL DU 19/04/2024

- Une décision modificative a été votée afin de régulariser budgétairement le remboursement du prêt à court terme suite au compactage des prêts effectué (cf ci-dessus conseil du 19 mars).
- Un poste non permanent en CDD a été créé pour accroissement temporaire d'activité au sein de l'ALSH, le tableau des effectifs de la collectivité a été modifié en ce sens.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible sur le site internet de la commune après réception en sous-préfecture

(www.bobital.fr)



75^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'AMICALE DES ANCIENS MARINS DE L'ARRONDISSEMENT DE DINAN

L'amicale des anciens marins de l'arrondissement de Dinan a fêté ses 75 ans à Bobital le dimanche 17 mars 2024.

A cette occasion, plusieurs personnalités avaient fait le déplacement pour partager ce moment de commémoration et de fête, parmi elles, le secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité, Hervé Berville, la députée Chantal Bouloux et le sous-préfet Bernard Musset.

Le secrétaire d'État a ainsi salué l'engagement de toutes les forces armées, et en particulier la Marine nationale, et rappelé combien nous allons avoir besoin de cette force morale en Europe pour défendre notre souveraineté et notre liberté.

Monsieur le maire de Bobital, Gaétan Accoh, s'est également exprimé sur le courage de nos femmes et de nos hommes engagés pour traverser les océans, qui sont des espaces de rigueur et de liberté.

En présence de jeunes de la préparation militaire marine, un dépôt de gerbes a ensuite eu lieu au monument aux morts, suivi d'une remise de médailles par le délégué militaire départemental, le lieutenant-colonel Philippe Dupuy.

Le cortège s'est dirigé enfin vers la maison du Louvre, où 5 autres personnes ont été décorées pour leur fidélité à la Fédération des anciens marins et marins anciens combattants.

Ce fut une journée riche en émotions en présence de nombreux Bobitalais venus assister à la cérémonie.

JOURNÉE CITOYENNE

Notre première journée citoyenne s'est déroulée le 14 avril dernier, et fut couronnée de succès. C'est en effet plus d'une soixantaine de personnes qui a répondu présent à l'appel sous une météo clémentine.

Après un accueil café-gâteaux réconfortant, deux groupes ont été constitués avec des parcours différents, permettant de récolter de (trop) nombreux détritiques sur la commune, bouteilles plastiques, verre, mégots de cigarettes, papiers, etc.... et même un caddie de supermarché.

Ce fut l'occasion pour certains de (re)découvrir les sentiers de Bobital dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Après deux heures de récolte, l'ensemble des bénévoles s'est retrouvé pour trier et recycler les déchets. Les efforts ont été amplement récompensés par l'ampleur de la collecte, et la matinée s'est achevée par le verre de l'amitié offert par la Mairie, où chacun a pu se retrouver et passer un bon moment.



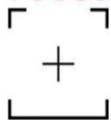
Les Bobitalais ont su une nouvelle fois faire preuve de solidarité et d'engagement, et cette manifestation, au-delà de l'aspect écologique, a permis de créer du lien social et de la convivialité.

Un grand merci à toutes et tous !



Journée
citoyenne

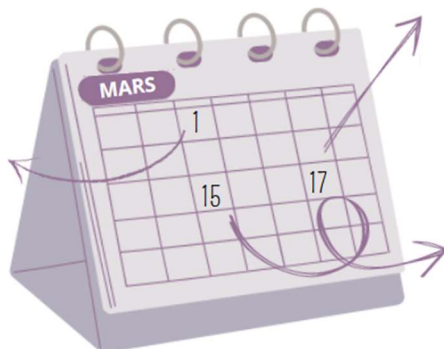




De nombreuses manifestations ont, encore une fois, été organisées par les associations de la commune depuis la dernière lettre, témoins du dynamisme local.



Soirée jeux de société organisée par le Collectif Bobio



75^{ème} anniversaire de l'Amicale des anciens marins de l'arrondissement de Dinan

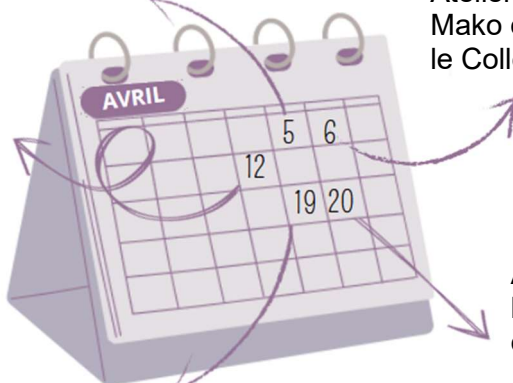
Grand Bobi'marché



Tremplin Bowidel



Soirée jeux de société organisée par le Collectif Bobio



Atelier moulage Mako organisé par le Collectif Bobio

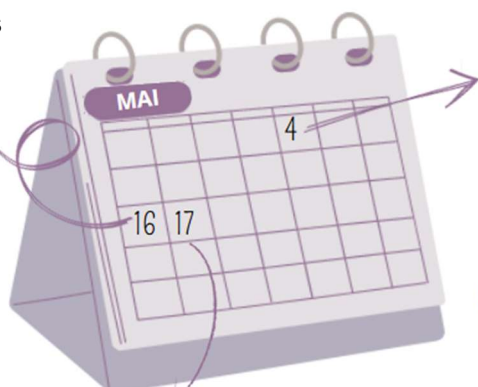


Animation « Pâques » organisé par les bénévoles de la bibliothèque

Grand Bobi'marché



Challenge de boules bretonnes organisé par l'Union Bouliste Bobital – Le Hinglé



Relais des villages 2024 organisé par la commune d'Evran



Grand Bobi'marché

Après quinze ans d'existence, l'association Bowidel a su se développer, se structurer autant sur ses missions que sur son organisation sans oublier le développement de son événement phare, le **Festival Bobital l'Armor à Sons**.

La pérennisation des projets de l'association est aujourd'hui une étape majeure pour les représentants de Bowidel. Aujourd'hui, pour développer durablement son projet associatif, tout en conservant les liens forts établis vers le territoire et ses acteurs locaux, Bowidel souhaite s'ancrer structurellement dans son bassin de vie. Il s'agissait, en premier lieu, de sécuriser le déploiement de son activité principale (le festival), par une meilleure maîtrise des aléas (sécuritaires, météorologiques, économiques...). Pour y parvenir, l'investissement dans du foncier a été le levier principal d'action de l'association.

En janvier dernier, l'association Bowidel s'est portée acquéreur d'un ensemble immobilier sur la commune de Trélivan, au lieu-dit Le Bourillet, à proximité directe du site historique de la Plaine du Louvre de Bobital. Permettant ainsi de fidéliser ces membres, partenaires et festivaliers. Cet espace permet à l'association de développer ses activités dans le respect de la vocation agricole et la valorisation d'espaces naturels. Ce nouveau site va sécuriser économiquement le projet associatif en limitant les coûts d'installation, l'énergie des bénévoles mais également les différents coûts structurels.

Le cœur de l'association est et restera résolument Bobitalais. Dans une volonté de conserver ce lien avec la commune de Bobital, l'association mettra à disposition des habitants, une navette de transport, gratuite, afin de tous se retrouver sur ce nouveau site.

L'Association a également le plaisir de convier les aînés Bobitalais, âgés de plus de 75 ans, à participer à la journée du Bobimôme ; une journée conviviale, festive et intergénérationnelle. Cette journée a pour objectif de goûter aux plaisirs de la musique et du spectacle et de faire découvrir les coulisses du festival. Au programme, spectacle musical (séance à 10h30 et 13h30), rallye, ateliers, animations, photo souvenir boum et goûter (possibilité de pique-niquer) sur place. (UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION, horaires 9h30 à 16h00 accès via la Zone de la Croix Jean Gicquel en Bobital, suivre le fléchage)

L'association Bowidel vous donne rendez-vous les 28, 29 et 30 Juin prochains pour la 14ème édition du Festival Bobital l'Armor à Sons.

En savoir plus :

www.bobital-festival.fr / Facebook : @festivalbobitalarmorasons / Insta : @bobitalfestival

www.asso-bowidel.fr / Facebook : @associationbowidel / Insta : @assobowidel

CONFIRMATION PARTICIPATION AU BOBIMÔME - Jeudi 27 Juin 2024 (coupon à déposer dans la boîte aux lettres de l'association, 2 Le Louvre à Bobital ou bien envoi par mail à asso.bowidel@gmail.com)

NOM :

PRENOM :

NOMBRE DE PERSONNES :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Avec l'arrivée du Printemps, la Nature redémarre et avec elle les herbes indésirables/indésirées qui poussent dans les endroits où nous n'aimons pas les voir (caniveaux, trottoirs, pieds de murs...).

Depuis le 1er janvier 2017, les municipalités n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour la gestion des herbes qui « dérangent ». Cette interdiction s'est étendue aux particuliers (vous et nous) depuis le 1er janvier 2019 dans le but de protéger notre santé, notre environnement et la qualité de l'eau notamment.

Nous devons donc apprendre à vivre différemment avec ces plantes. Nous pouvons mener une lutte sans fin contre elles par brûlage, arrachage, débroussaillage ou tout autres moyens (mais sans produits chimiques) ou alors cohabiter avec elles.

Plusieurs possibilités existent :

- les concurrencer avec des plantes à fleurs qui occupent les espaces
- accepter leurs présences car elles sont le refuge ou le garde-manger de beaucoup d'insectes pollinisateurs

La situation budgétaire de la commune nous a conduit à ne pas renouveler le contrat avec Steredenn pour l'entretien des herbes indésirables (par brûlage). Nous vous demandons donc cette année, selon votre acceptation de l'enherbement, que chaque foyer Bobitalais prenne en charge l'entretien de la partie de trottoir, de caniveau, etc... devant son habitation, dans le respect de la réglementation sur la non-utilisation des produits phytosanitaires.

Nous nous ferons un plaisir de vous accompagner dans cette démarche et sommes à votre écoute pour toutes remarques ou vous apporter des conseils



Panneaux indiquant un espace communal de gestion différenciée des espaces verts

TRAVAUX BRUYANTS ET JOURS DE COLLECTE



Horaires pour les travaux bruyants (tonte de pelouse, bricolage, travaux bruyants) :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-19h30

Samedi : 9h-12h et 15h-19h

Dimanche et jours fériés : 10h-12h

Jours de collecte :

Ordures ménagères : tous les lundis

Sacs Jaunes : Lundi semaine impaire (3 et 17 juin - 1, 15 et 29 juillet – 12 et 26 août)

Plus de détails : www.dinan-agglomeration.fr

Rappel : en dehors des jours de collectes, nous vous prions de ne pas déposer vos sacs jaunes en bord de route pour éviter qu'ils ne s'envolent avec le vent ou soient éventrés par des animaux.

Dans un souci d'un environnement visuel plus agréable, merci également de rentrer vos containers à ordures ménagères sur vos propriétés en dehors des jours de collecte. La participation en nombre à la première journée citoyenne du 14 avril nous laisse à penser que vous serez sensibles à cette problématique des poubelles qui restent en bord de route et qui ne constituent pas la plus belle décoration.